

SOCIÉTÉ DES MINES DU KEF-CHAMBI, Tunisie (1909-1923)

Maurice Ferdinand REDON DE COLOMBIER, président

Né à Blida (Algérie), le 9 décembre 1863.

Fils de Constant Joseph Redon de Colombier, receveur municipal,
et de Mme, née Corinne Lagier.

Débute comme soldat au 2^e rég. de zouaves (1882).

Chevalier de la Légion d'honneur du 26 octobre 1894 comme lieutenant au 3^e régiment de
tirailleurs algériens.

Contraint de quitter l'armée pour raisons de santé (8 juillet 1897),
il suit une cure à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Il s'y passionne pour les mines et finit par trouver la fortune avec celles d'[Aïn-Arko](#) (Algérie).

On le retrouve en Espagne (Parzan),
en Tunisie (Kef-Chambi, [Douaria](#))...

et au Tonkin ([Charbonnages du Đông-Triêu](#)), qui sera son tombeau (6/2/1926).

Nommé *post mortem* conseiller du commerce extérieur (*Le Figaro*, 12 mars 1926) !

Société des mines du Kef-Chambi
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 juin 1909)

Au capital de 1.500.000 fr. divisé en 15.000 actions de 100 fr. Il est créé 15.000 parts de fondateur, attribuées aux apporteurs, qui reçoivent en outre une somme de 500.000 fr. espèces. — Siège social, 45, boulevard Haussmann, à Paris ¹. — Conseil : MM. de Redon de Colombier, [A\[ndré\] Vincent](#) [de Firminy et du Comptoir Lyon-Alemand, Indusmine], [P. Famin](#) ², [H\[enri\] Gaillochet](#) [Banque Chopy & Gaillochet, assurances Le Secours, Indusmine...], [R. de Baudoin](#), [P\[ierre\] Ranson](#) [administrateur Douaria, administrateur délégué Aïn-Arko...].

¹ Siège de la Société française pour l'industrie et les mines ([Indusmine](#)).

² Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien reconverti dans les affaires (1907-1922). Voir [encadré](#).



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ DES MINES DU KEF-CHAMBI
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Panhard, notaire à Paris, le 6 avril 1909

Capital social : 1.500.000 fr.
divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : R. de Baudoin
Un administrateur (à droite) : A. Vincent
Charles Skipper & East



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES DU KEF-CHAMBI

.....

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : R. de Baudoin

Un administrateur (à droite) : A. de Redon

Charles Skipper & East



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ DES MINES DU KEF-CHAMBI
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : A. de Redon
Un administrateur (à droite) : Pierre Famin
Charles Skipper & East

Société des mines du Kef-Chambi
Société au capital de 1.500.000 fr. divisé en 15.000 actions de 100 francs chacune
ayant son siège social à Paris, 17, boulevard Haussmann
(Cote de la Bourse et de la banque, 9 novembre 1910)

Notice sur la constitution

M. R. de Baudoin, administrateur de la Société des mines du Kef-Chambi, demeurant 20, rue de Naples, à Paris, a. conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 21 octobre 1910 une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 années à compter du 8 mai 1909 et ayant pour objet l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation des gisements métalliques de plomb, zinc et métaux connexes, situés au Djebel-Chambi, contrôle civil de Thala (Tunisie) et représentés par les trois permis de recherches portant les numéros 1161, 7072 et 9596, institués par les trois arrêtés de M. le directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis, aux dates respectives des 8 mai 1901, 23 octobre 1905 et 10 juillet 1908 ; l'exploitation de la concession éventuelle des mines de plomb, zinc et métaux connexes à demander comme suite aux permis de recherches susvisés ; l'étude, la recherche, l'obtention, l'acquisition de toutes concessions ou mines ; l'achat, le traitement, la vente de tous minerais ; et, en général, toutes opérations se rattachant à l'objet social. Cette notice fait connaître que les actions composant le capital étaient, à la constitution de la société, toutes à souscrire et à libérer en numéraire (aujourd'hui ces actions sont toutes entièrement libérées), et que les apports, comprenant les trois permis de recherches mentionnés ci-dessus, avec tous les avantages et charges y attachés, les études, recherches et travaux effectués, le minerai pouvant exister sur le carreau de la mine, le matériel, outillage, etc., et le bénéfice des formalités accomplies en vue de la demande de concessions, ont été rémunérés par l'attribution à MM. de Redon de Colombier et Vincent, fondateurs : 1° d'une somme de 500.000 fr. espèces et 2° des 15.000 parts de fondateurs créées suivant statuts, lesquelles donneront droit à 10 % des bénéfices disponibles après prélèvement de : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° 5 % au capital libéré et non amorti (non cumulatifs) ; 3° 5 % au conseil d'administration. Le surplus, soit 60 % reviendra aux actions. Toutefois, sur ce surplus des bénéfices, l'assemblée générale pourra, sur la proposition du conseil d'administration, décider tels prélèvements qu'il lui conviendra en vue de l'amortissement du capital et jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser le montant de ce capital. D'autre part, la notice indique que l'assemblée générale se tiendra dans le courant du premier semestre au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation inséré 20 jours au moins à l'avance dans l'un des journaux d'annonces légales du siège social. La notice fait savoir enfin que l'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, et que le premier exercice social prenant fin par exception le 31 décembre 1910, il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Société des mines du Kef-Chambi déposés chez M^e Panhard, notaire à Paris, le 6 avril 1909, ont été publiés dans la *Gazette du Palais* du 7 juin 1909.

Ils font connaître notamment, article 35, que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 5 actions au moins, cette qualité, au vote, donnant droit à une voix, article 57, qu'il est formé une société civile qui existera entre tous les propriétaires des 15.000 parts de fondateurs créées et aura pour dénomination : Société civile des parts de fondateur de la Société des mines du Kef-Chambi.

Le conseil d'administration de la société, qui doit comprendre 3 membres au moins et 9 au plus, est actuellement composé de MM. de Redon de Colombier, président :

Pierre Ranson, administrateur délégué ; Paul de Baudoin ; le général Famin ; Henri Gaillochet ; André Vincent.

La Société « L'Indusmine ³ », 47, boulevard Haussmann, à Paris, est chargée du service financier. (N. D. L. R.).

Les actions de la Société des Mines du Kef-Chambi seront mentionnées à partir du 10 novembre 1910 dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

NÉCROLOGIE

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 21 novembre 1910)

On annonce la mort tragique de M. Pierre Ranson, administrateur délégué de la Société des mines d'Aïn-Arko.

KEF-CHAMBI

(Le Sémaphore algérien, 18 janvier 1911)

Les actions et les parts de cette société ont conservé une tenue très ferme pendant toute la quinzaine ; elles terminent en excellente tendance les premières à 203 francs et les secondes à 90 francs.

Ces cours les rendent particulièrement avantageuses en raison des perspectives favorables que présente la société.

À ne retenir que le tonnage de 300.000 tonnes de minerai au minimum, développé actuellement — tonnage qui s'accroît au fur et à mesure des recherches — l'avenir apparaît brillant sur la base du cours £ : 13 pour le plomb puisque les bénéfices probables doivent atteindre 450.000 francs par an.

Or, le plomb doit bénéficier dans le courant de 1911 d'une hausse appréciable et pour £ : 1 de hausse les bénéfices s'accroissent de plus de 100.000 francs par an ; c'est donc dans des conditions dépassant notablement les prévisions faites au début de la société que s'ouvrira prochainement l'exploitation.

Société du Kef-Chambi

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 2 février 1911)

La mine du Kef-Chambi (Tunisie) peut être classée dans la catégorie des exploitations à minerai pauvre, mais qui, en compensation, semblent assurées d'un gisement important.

Le cas est assez général pour les mines de cuivre, mais plus rare pour les mines de plomb, surtout quand on descend à 12 % seulement comme au Kef-Chambi. Les travaux de développement effectués à ce jour ont porté sur une longueur de 300 mètres seulement d'affleurement et ont mis en vue, d'une manière certaine, environ 300.000 t. de minerai d'une teneur moyenne minimum de 12 % de plomb.

³ Société française pour l'industrie et les mines (Indusmine) : petite banque d'affaires reconstituée au début de 1907 par Chopy & Gaillochet et le groupe du Comptoir Lyon Alemand (Paul Harth, Alfred Pacquement, André Vincent).

Les affleurements s'étendent sur une longueur de plus de 2 kilomètres et les travaux faits permettent d'affirmer que le gisement existe sur toute cette longueur.

Le siège d'exploitation est à 12 kilomètres au nord-ouest du village de Kasserine sur la ligne de chemin de fer Sousse-Kairouan-Aïn-Moularès.

Le gisement se présente sous forme de filons dont le remplissage utile est formé de galène, baryte et calcaire : la galène est disséminée sans ordre dans la masse ; toutefois, elle se présente souvent, avec sa gangue de baryte, en filets plus ou moins réguliers et parallèles dans le calcaire.

L'extraction peut se faire, en grande partie, en carrière, puis par gradins avec remblais. On dispose de bois et d'eau sur place.

Le minerai est amené par un chemin de fer à faible pente jusqu'à un câble transporteur de 1.500 mètres de longueur qui le descend à la laverie située au pied de Chambi.

Après enrichissement jusqu'à 65 % de plomb, le minerai marchand est transporté par voitures à la gare de Kasserine (environ 12 kilomètres), puis par chemin de fer jusqu'à Sousse, port d'embarquement.

La laverie doit prochainement être mise en marche : elle est installée pour traiter 100 t. de minerai brut par 10 heures et son agrandissement, par l'adjonction d'une ou plusieurs sections, est prévu.

Après des essais d'abattage en grand et de traitement à la laverie d'Aïn-Arko, on estime à 85 fr. le prix revient fob Sousse de la tonne de minerai marchand à 65 % de plomb.

Ce minerai est argentifère ; on estime à 9. fr. la valeur de l'argent par tonne de minerai marchand.

Mines du Kef-Chambi
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Mines du Kef-Chambi a eu lieu le 16 mars ; elle a approuvé les comptes du premier exercice social, entièrement consacré aux travaux de préparation et d'installation.

Mines du Kef-Chambi
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1912)

L'exercice a été consacré à l'achèvement des installations, il n'est pas encore distribué de dividende. Toutefois, la laverie a commencé à marcher au début de mai et donne un minerai marchand à 65 % de plomb ; avec la marche de nuit, on espère y arriver à une production d'environ 20 tonnes par vingt-quatre heures. On a passé avec la maison Aron Hirsch un contrat de vente portant sur la production totale pendant trois années. La demande en concession suit sa marche dans les bureaux de l'administration et l'on travaille provisoirement, sous le régime des permis d'exploitation. MM. Vincent et de Beaudoin [*sic : Baudoin*] sont réélus administrateurs.

Mines du Kef-Chambi
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1912)

D'après le rapport soumis à l'assemblée du 11 courant, l'année 1911 a constitué pour cette société, une période préparatoire durant laquelle on a poursuivi la construction de l'usine pour le lavage des minerais, ainsi que l'organisation des moyens de transport et l'aménagement des chantiers d'abattage à la mine.

Depuis la clôture de l'exercice (31 décembre 1911), la laverie a été mise en marche et donne satisfaction ; le minerai obtenu a accusé une teneur de 65 % en plomb et un contrat de vente a été signé portant sur la production totale pendant trois années.

La société n'a pas encore obtenu sa concession définitive et travaille, en attendant, avec l'assentiment du service des travaux publics, sous le régime du permis d'exploitation. Aucun compte de profits et pertes n'a été établi pour l'année écoulée, à la date du 31 décembre dernier, le bilan faisait ressortir une situation de trésorerie assez serrée, en raison des dépenses d'installation effectuées depuis l'origine.

TUNISIE

(*Les Annales coloniales*, 10 août 1912)

Le *Journal officiel* publie :

Un décret approuvant la convention du 24 juillet 1912 portant concession des mines de plomb, zinc et métaux connexes du Kef-Chambi ;

La convention de concession relative à ce décret ;

Et un arrêté du directeur général des Finances réglementant la perception du droit de transmission sur les actions et obligations des sociétés, compagnies, et entreprises.

Soc. des mines du Kef-Chambi (Tunisie)

(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 514-516)

M. de Redon de Colombier, pdt ; A. Vincent, v.-pdt ; P. Isnel, adm. dél. ; R. de Baudoin, P. Famin, H. Gaillochet.

Comm. : MM. de Bideau, de Vincentini.

Serv. financier. — À Paris, à l'Indusmine, 47, bd Haussmann.

Mines du Kef-Chambi

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juin 1913)

On a mis en marche la laverie vers le milieu de l'année mais l'on ne peut guère considérer comme productifs régulièrement que 4 mois 1/2 de l'exercice ayant donné 1.300 tonnes de minerai marchand à plus de 60 %. Le rendement de la laverie n'a été que de 50 % au lieu de 70 % prévu car elle traite en grande partie un minerai carbonate à gangue tantôt calcaire, tantôt barytique ; aussi a-t-on beaucoup de mixtes et refus à 8 et 5 % de plomb. Pour remédier à cette situation on envisage la reprise et le repassage de ces produits en laverie. Devant la mauvaise qualité de la main-d'œuvre, on organise la perforation mécanique. Les bénéfices — 41.800 fr. — sont reportés à nouveau.

Kef-Chambi
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1914)

Les comptes de l'exercice 1913 se soldent par un bénéfice net total de 147.396 francs, permettant la distribution de l'intérêt de 5 francs brut par action.

La laverie est maintenant au point, et, bien que l'exercice ait encore été très incomplet, il a été vendu, au 31 décembre 1913, 1.916 tonnes de minerai à 62 %. La production est maintenant établie, avec le seul travail de jour, sur le pied de 300 tonnes mensuelles : elle permet d'envisager, pour 1914, si les cours du plomb ne subissent pas une baisse inattendue, des résultats bien supérieurs.

Le président espère que la production de cette année sera de 3.000 à 3.500 tonnes, laissant un bénéfice de 110 francs par tonne.

La perforation mécanique a été installée.

Le conseil ajoute au sujet des lignites qui avoisinent la laverie :

« Il y a été reconnu 5 couches de 30 à 35 centimètres de puissance et une couche de 1 mètre ; elles paraissent très régulières. Sans pouvoir préciser l'emploi qui pourra être fait de ce combustible, nous savons par quelques travaux effectués sur les affleurements, que ces lignites présentent de l'intérêt. Nous les avons utilisés cet hiver pour le chauffage de notre personnel. »

MM. Famin et Gaillochet ont été réélus administrateurs pour six ans. M. [François] Forestier a été nommé administrateur en remplacement de M. de Redon de Colombier, démissionnaire.

Kef-Chambi
(*Le Journal des finances*, 4 septembre 1915)

L'assemblée générale a eu lieu le 19 août 1915. Les événements actuels ont eu leur répercussion sur la marche de cette société qui a dû suspendre ses travaux depuis la mobilisation et supporter le contrecoup de la mévente des minerais.

KEF CHAMBI
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1916)

Les comptes de la Société des mines du Kef Chambi pour l'exercice 1915 qui seront présentés à la prochaine assemblée se traduisent par un très léger bénéfice qui viendra en déduction des pertes antérieures. Malgré la pénurie de main-d'œuvre, la société a pu faire fonctionner une laverie à main qui permet une petite exploitation.

Société des mines du Kef-Chambi
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1917)

AG, 28/6 à 11 h., 47, bd Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES DE KEF-CHAMBI
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juillet 1918, p. 375)

Vu l'aggravation des difficultés de main-d'œuvre et de matières premières, on se contente, au Kef-Chambi, d'une exploitation restreinte. La production provient uniquement des minerais triés à la main ou lavés aux bacs sardes ; ceux qui ne peuvent être enrichis ainsi sont stockés.

Cette soc. a fait un très gros effort p. continuer l'étude et l'aménagement d'une partie de ses gisements de lignites de Zebbeus. Mais la poursuite de ces travaux aurait exigé un effort financier considérable et lui a paru qu'il y aurait intérêt à entrer en pourparlers à ce sujet avec une soc. voisine qui lui offre de préparer et d'exploiter le gîte en lui versant une redevance. Celle-ci poursuivrait aussi ses frais de recherches et l'extraction de la galène dans la concession du Kef-Chambi. La combinaison est sur le point d'aboutir.

TUNISIE
Fusion Douaria-Kef-Chambi
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1922)

Les Sociétés des mines de Douaria et des Mines du Kef-Chambi vont fusionner par absorption de la seconde par la première qui augmentera son capital en conséquence.

SOCIÉTÉ DES MINES DE KEF-CHAMBI
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social à Paris, 47, bd Haussmann
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 283)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
Vincent (André), 68, bd de Courcelles, Paris, pdt ;
Isnel (Pierre), 169, bd Pereire, Paris, adm. délégué ;
Baudoin (R. de), 30, r. de Naples, Paris ;
Famin (général), 123, av. de Wagram, Paris ;
Gaillochet (Henri), 4, r. Léo-Delibes, Paris ;
Forestier (François), 95, r. de Prony, Paris.

Commissaire aux comptes
Vincent (Louis)⁴, 168, r. de l'Université, Paris ;
Bideau (Maurice), 14, r. de Clichy, Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES DE KEF-CHAMBI
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1923)

L'assemblée extraordinaire du 15 février a accepté à l'unanimité une proposition de fusion avec la [Société des mines de Douaria](#) (Tunisie).

⁴ Louis Vincent (1852-1938) : ancien préfet, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI), puis président de la Société d'études du Nord. Voir [encadré](#).
